



Neuvic, le 28/04/2023

Déménagement du SPIP de Neuvic, carton plein ?

Le **plan de prévention** vous connaissez ? Visiblement au CD de Neuvic non !
Des **travaux ont débuté** au dessus des locaux du SPIP il y a déjà trois semaines (construction de vestiaires pour le personnel de surveillance), pour une durée de 12 mois mais le plan de prévention est **toujours en cours d'élaboration..**

Petit rappel du code du travail portant clair : lorsque des travaux doivent avoir lieu «les chefs des entreprises utilisatrices et extérieures procèdent en commun à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et matériels. Lorsque ces risques existent, les employeurs arrêtent d'un commun accord, **avant le début des travaux**, un plan de prévention définissant les mesures prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques ».
L'objectif du plan est de consigner les mesures de prévention à mettre en œuvre pour **limiter l'exposition aux dangers des agents.**

Mais visiblement pour notre administration la construction de nouveaux locaux au dessus de ceux du SPIP ne doit pas créer d'interférences, ni de dangers... Hé oh on est là !!!
Il a fallu **une alerte de notre part** le mois dernier auprès de la DISP (<http://www.cgtspip.org/lettre-ouverte-a-la-disp-de-bordeaux-spip-24-le-compte-a-rebours-a-commence/>) pour que finalement le **chef d'établissement admette que si..** enfin peut être..

Donc imaginez, si un plan de prévention des risques encourus par les agents est secondaire pour notre administration, comment **leur « confort » de travail** pourrait être une préoccupation ?
Rédiger des rapports, téléphoner aux partenaires ou familles, au son du sciage de béton, et dans les volutes de poussière, ce n'est pas si terrible.. et puis.. ce n'est que le SPIP!
Ces **travaux ont été actés il y a plus d'un an**, un déménagement des locaux du SPIP de Neuvic dans des locaux adaptés aurait largement pu être anticipé.
Mais non.
Des **propositions, restées sans réponse** avaient pourtant été faites en amont au chef d'établissement.

Problème : maintenant que les travaux ont commencé, on se rend compte que pendant une durée aussi longue, tout ce bruit et ces tracas du quotidien ça risque quand même d'être un peu dur à encaisser pour les agents..

Prévention des risques psychosociaux, quand tu nous tiens !

Et puis toujours ce satané code du travail (article L 4121-1) qui prévoit que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs** » et précise que ces mesures comprennent « la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ».

Alors que faire ?

En pleine période de vacances scolaires où les agents sont en majorité absents, il fallait quand même trouver une solution (pas trop coûteuse, aucun budget n'a été prévu).

Bingo ! On **délocalise au dessus du mess** : une salle de formation, le bureau du formateur, la cuisine et 3 chambres dédiées normalement à l'accueil des stagiaires feront bien l'affaire.

Ou pas : pas de possibilité d'imprimer ni de badger depuis les ordinateurs des agents, pas d'espace de travail aménagé dans le « open space » que représente la salle de formation, pas de déplacement du poste aménagé pour un agent RQTH, pas d'armoire en nombre suffisant pour déménager les dossiers, dans un cadre sécurisé, pas de possibilité de renvoi d'appel des lignes de téléphone fixe vers les portables, pas de possibilité de télétravailler plus d'un jour par semaine, malgré l'illégalité déjà constatée de la note de la DISP du 13/09/2022..

On en passe et des meilleurs !

Reste la possibilité de continuer à travailler dans les locaux du SPIP, **en s'exposant aux nuisances** provoquées par les travaux. **Entre la peste et le choléra...**

Évidemment, la population pénale n'est pas informée de cette **désorganisation substantielle** du service, qui réduit pourtant considérablement le temps de présence des CPIP en détention. L'insécurité des agents ne pouvait pas se limiter aux bâtiments administratifs !

L'antenne de Neuvic, **en sous effectif chronique depuis un an et demi**, rendant impossible l'exercice des missions du SPIP, pouvait au moins se prévaloir d'avoir des conditions matérielles de travail satisfaisantes pour un service de MF.

Avec ce délogement le dernier bastion est tombé.

L'antenne de Neuvic, sans renfort RH proposé et maintenant sans locaux adaptés continue d'implorer.

Le SPIP au CD de Neuvic : **une évanescence programmée ?**

La CGT insertion et probation de la Dordogne.